



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

EAU POTABLE

**ACCORD-CADRE MIXTE POUR L' ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA
RÉALISATION D'AUDITS DES SERVICES DE L'EAU POTABLE - ATTRIBUTION ET
SIGNATURE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°3**

Vu la décision n°2020/668 en date du 20 novembre 2020 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a autorisé la signature d'un accord-cadre mixte ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'audits des services de l'eau potable avec le groupement conjoint avec mandataire solidaire composé des sociétés AMODIAG / Maître Thomas FORRAY / COLLECTIVITES CONSEILS (mandataire), ayant son siège social à Paris (75014), 69 Avenue du Maine, et de le signer pour un montant maximum de 150 000 € HT et pour une durée de 4 ans à compter de sa notification,

Considérant que l'accord-cadre a été notifié le 15 décembre 2020,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser, dans le cadre de la mission 5, un marché subséquent n° 3 à l'accord cadre, ayant pour objet la réalisation d'une mission d'assistance conseil à la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises et à l'analyse des offres du marché « Exploitation, entretien et maintenance des usines et du réseau de distribution et de facturation d'eau potable de la commune de Saint-Venant », pour un montant de 9 562,50 € HT et pour une durée fixée de la notification du marché à la date d'admission des prestations,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché subséquent n° 3 à l'accord cadre ayant pour objet la réalisation d'une mission d'assistance conseil à la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises et à l'analyse des offres du marché « Exploitation, entretien et maintenance des usines et du réseau de distribution et de facturation d'eau potable de la commune de Saint-Venant » au groupement conjoint avec mandataire solidaire composé des sociétés AMODIAG / Maître Thomas FORRAY / COLLECTIVITES CONSEILS (mandataire), ayant son siège social à Paris (75014), 69 Avenue du Maine, et de le signer pour un montant de 9 562,50 € HT et pour une durée fixée de la notification du marché à la date d'admission des prestations,

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... **24 JUIL. 2023**

Par délégation du Président
Vice-présidente déléguée,



LAVERSIN Corinne

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **24 JUIL. 2023**

Et de la publication le : **24 JUIL. 2023**

Par délégation du Président
Vice-présidente déléguée,



LAVERSIN Corinne